

CARREFOUR

ANNECY



2014

15



LE JOURNAL MENSUEL N°15 DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY DE SEPTEMBRE 2014

Élections CE et DP



**HYPERMARCHÉ
CARREFOUR
ANNECY**

**Le 10 octobre 2014
De 9h00 à 18h30**

BOOSTEZ VOTRE AVENIR, VOTEZ FO!

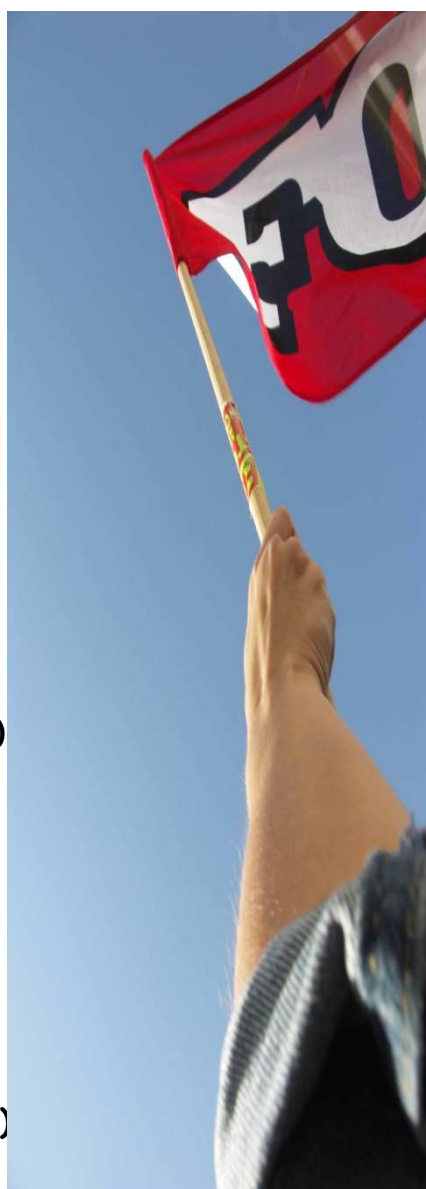
www.fo-carrefour-annecy.info



LEONARD BORDIGNON (délégué syndicale et DP)



ABEL AWLISHIE (dp)



DANIEL VERCIN (chsct)



LAURENT FELLAÏ (chsct)



BRUNO RUBAT DU MERAC (ce)



JACQUES BERTHELIER (ce)



YOHAN GUILLERMIN (ce)

Des Délégués FO pour vous défendre, c'est chez
CARREFOUR et c'est tous les jours



La Lettre



Prime de Partage des profits

Force Ouvrière a signé l'accord sur la prime de partage des profits le 15 Juillet 2014.

Si vous avez été présent au moins 3 mois au cours de l'année 2013, vous bénéficiez de cette prime.

2 choix possibles :

40 € brut en numéraire, ou 100 € net en bon d'achat.

Un formulaire de choix a du vous être remis, à rendre impérativement avant le 9 Octobre.

Attention : sans réponse de votre part, c'est la prime de 40 € brut en numéraire qui s'appliquera sur votre feuille de paie de Novembre.

Premier pas à Massy

Depuis 2010, un projet de regroupement des différents sièges des entités de la Région Parisienne était programmé sur Massy. Au départ, un seul site était évoqué, mais au fil du temps la Direction a acté que le site d'Evry et le siège de Boulogne étaient maintenus.

Les élus FO des différentes entités Sièges ont négocié des mesures sociales pour faciliter l'accompagnement des salariés sur le nouveau site ainsi que des mesures spécifiques pour les salariés d'Evry n'ayant pas de clause de mobilité. La volonté affichée par FO a été de maintenir par des actions ciblées et suivies l'ensemble des salariés en activité.

Le nouveau site abritera 4500 salariés regroupant essentiellement les fonctions commerciales, administratives et marketing, ainsi que la direction France.

Les élus FO restent sur la brèche et agissent dans l'intérêt des salariés, car déjà un projet de simplification des organisations marchandises s'annonce. Les salariés savent qu'ils peuvent compter sur nous.

Pierre Bareille
(DS FO Siège)



Edito



Septembre.... le mois du 3ème tiers des impôts et aussi des vendanges, un mois mi-fisc, mi-raisin.

Mécontentement, inquiétude, désarroi, ce sont les sentiments qui ressortent de toutes les conversations en cette période où les avis d'imposition de plus en plus lourds arrivent dans nos boîtes à lettre.

Les salariés sont inquiets sur leur avenir, le pouvoir d'achat ne cesse d'être amputé alors que les salaires n'augmentent pas. Et ce ne sont pas nos pouvoirs publics qui vont redonner de l'espoir.... bien au contraire, non seulement ils se déclarent impuissants, mais en plus ils s'allient avec le Medef pour s'attaquer à tous les acquis du monde ouvrier, sous prétexte de garder un « cap libéral », (et soi-dit en passant, avec la bénédiction d'un pseudo-syndicat).

C'est ainsi que l'on nous parle de **la durée du travail** (comment supprimer les 35 h ??), **du travail du Dimanche** (il paraît qu'on peut créer des milliers d'emplois en ouvrant les magasins le dimanche ??), de **la suppression de 2 jours fériés** (C'est vrai, autant aller travailler et faire marcher le commerce !!!). Et en passant, si on pouvait mettre **quelques coups de canifs dans le code du travail.**

Face à toutes ces agressions, il est essentiel que nous restions nous-mêmes déterminés, résistants et indépendants.

Jacqueline Poitou
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers
Tél : 06 72 24 39 59

Retrouvez toute l'info sur :

www.fo-carrefour.org

L'ultime réunion d'échange Accord Vendeurs

Cette réunion du 25 Septembre, qui fait suite au rejet du projet d'accord du 17 juin dernier avait pour objectif de sortir du blocage ; ce n'était pas une nouvelle réunion de négociation.

En effet, il faut rappeler que si aucun accord n'est trouvé, le système de rémunération actuel des vendeurs E.P.C.S. de Carrefour n'est assuré que jusqu'au 31 Octobre 2014.

Les propositions F.O. acceptées par la direction :

- * Une période minimum définie de la durée de vie des priorités nationales,
- * l'obligation de remplacement d'une priorité nationale par un produit de même famille en cas de rupture,
- * l'augmentation du montant des primes nationales pour compenser la baisse de la prime sur le C.A,
- * la réouverture des négociations en cas de déploiement de nouveaux modes de consommation
- * la mise en place de réelles formations produits avant toute polyvalence.

De plus, en acceptant de retirer la mise en rayon, le balisage et le contrôle balisage par les vendeurs, la Direction a respecté une demande chère à F.O.

Les membres de la commission, conscients du contexte économique difficile, considèrent que les modifications consenties par la Direction sont de nature à inciter chacun à la réflexion.

F.O. se bat pour le maintien du métier de vendeur chez CARREFOUR.

F.O. se bat pour le maintien du pouvoir d'achat des vendeurs.

F.O. se bat pour le maintien des emplois et des structures back office.

Martine St Cricq (Commission vendeurs EPCS)



FO Carrefour présent à l'AG REUNICA Retraites

Le 23 septembre, 300 délégués syndicaux et patronaux se sont rassemblés pour valider les rapports d'activité et les comptes annuels 2013 de notre institution de retraite complémentaire.

Réunica en chiffres pour l'année 2013

337 227 entreprises adhérentes
4 209 834 salariés cotisants
7, 94 Milliards d'Euros de réserves sous gestion

Cotisation des entreprises : 4,33 milliards d'€
Allocations versées : 4,37 milliards

Pour l'Action Sociale 2013, **14 765 personnes** ont bénéficié du service d'accompagnement, et 4 120 personnes ont bénéficié d'une aide individuelle ; Près de 3 000 bourses d'étude ont été attribuées

Au 1er janvier 2015, Réunica et AG2R La Mondiale ne formeront plus qu'un seul groupe, employant près de 10 000 salariés, gérant un encours de l'ordre de 25 milliards d'Euros.

Les représentants Force Ouvrière ont rappelé leur préoccupation sur l'évolution des emplois dans le futur groupe. La direction a apporté les assurances nécessaires, après quoi les délégués FO ont validé les comptes et le rapport d'activité de Réunica Retraites

Michel Enguelz (Délégué de Groupe Carrefour)



Les dates à retenir

Réunions des Commissions :

- 7 Oct : Commission Emplois
- 7 au 9 Oct : CICE (Comité Européen)
- 9 Oct : CCE extraordinaire CARCOOP
- 13 Oct : Egalité Professionnelle
- 16 Oct : Concertation BDES
- 16 Oct : CCE extraordinaire Carrefour Hypers
- 16 Oct : Commission Solidarité
- 21 Oct : Comité Emploi et GPEC France
- 22 Oct : Commission Paritaire Encadrement

Réunions de Négociation :

- 10 Oct : Négo Compte Epargne Temps - 2ème
- 15 Oct : Négociation Modulation - 1ère
- 17 Oct : Négo Compte Epargne Temps - 3ème
- 29 Oct : Négo Diversité et Cohésion sociale

Rédaction : *Jacqueline POITOU*
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers

AUREVOIR CAMARADE



Notre camarade, **André Bergeron**, **Secrétaire Général de Force Ouvrière de 1963 à 1989**, est décédé ce 19 septembre à Belfort, à l'âge de 92 ans.

André Bergeron aura marqué de son empreinte notre Confédération, mais aussi la vie sociale et économique du pays. Sous sa direction, Force Ouvrière aura été à l'initiative de la création de progrès social, obtenu par l'action et la négociation collective, dans les branches et les entreprises.

Réformiste, négociateur, André Bergeron aura su incarner, durant près de trois décennies, un syndicalisme résolument réformiste tourné vers le compromis, imposant FO comme l'interlocuteur privilégié du patronat et de l'Etat,

Indépendance de Force Ouvrière.

En défendant son indépendance et celle de Force Ouvrière, il a tracé le cap pour les militants. Un portefeuille ministériel lui sera même offert à plusieurs reprises, mais il déclinera toutes les sollicitations politiques.

Les militantes et militants Force Ouvrière sont dans la peine. Aujourd'hui les instances de la FGTA-FO ainsi que l'ensemble de ses membres, partagent la douleur de la famille et souhaitent saluer la mémoire d'André Bergeron.

Merci André.

André Bergeron en quelques dates :

- 1er janvier 1922 naissance d'André Bergeron à Suarce dans le Territoire de Belfort
- 1936, Syndiqué CGT, il participe aux grèves qui marquent l'arrivée au pouvoir du Front populaire.
- 1946, il rejoint Léon Jouhaux et Robert Bothereau dans le groupe des Amis de la CGT-Force ouvrière, courant réformiste s'opposant à la mainmise des communistes sur la confédération.
- 1947, après la troisième scission de la CGT, il devient secrétaire permanent de FO.
- 1950, il entre au bureau confédéral de Force Ouvrière
- 1957, Il devient vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres
- 1963, Il devient secrétaire général de Force ouvrière, et le reste jusqu'au 4 février 1989. Durant toute cette période, André Bergeron incarnera un syndicalisme résolument réformiste tourné vers le compromis, FO s'imposant comme l'interlocuteur privilégié du patronat et de l'Etat.
- 19 septembre 2014, il s'éteint à Suarce, à l'âge de 92 ans.



Prime de partage des bénéfices

Grâce à sa revendication, Force Ouvrière a obtenu le versement d'une prime pour les salariés ayant trois mois de présence en 2013, et sous certaines conditions.

Deux choix possibles:

100€ net en bon d'achat

ou

40 € brut en numéraire



Cette prime sera versée sur la paie de novembre ou au plus tard décembre et rentrera dans votre net imposable.

Un coupon-réponse vous sera remis prochainement.

ATTENTION

Sans réponse de votre part, le versement de 40€ sera le choix par défaut.



Pour plus de renseignements contactez vos élus
FORCE OUVRIERE

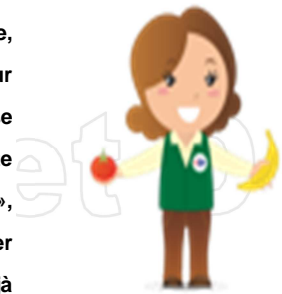


RAPPROCHEMENT CARREFOUR ET DIA BRUXELLE BOTTE EN TOUCHE



La Commission européenne a annoncé vendredi avoir renvoyé à l'Autorité de la concurrence française l'examen de plusieurs projets de rapprochements d'entreprises, dont le rachat des magasins Dia par Carrefour.

Carrefour a annoncé, fin juin, avoir signé une promesse d'achat pour reprendre plus de 800 magasins français de l'espagnol Dia, confronté à une chute de ses ventes dans l'Hexagone, avec un chiffre d'affaires «sous enseignes» de 2,3 milliards d'euros en 2013. «En accord avec les entreprises concernées», Bruxelles «a considéré que l'Autorité française était la mieux placée pour étudier l'opération», explique l'Autorité de la concurrence dans un communiqué. Trois autres dossiers sont renvoyés en France: l'acquisition par le gestionnaire australien de cliniques Ramsey d'une part majoritaire de Générale de Santé, la reprise de Mr Bricolage par le britannique Kingfisher et le rachat par l'américain UGI de Totalgaz, filiale de Total. Au sujet du rachat des magasins Dia par Carrefour, l'Autorité de la concurrence a annoncé qu'elle étudierait «les effets de l'opération sur l'ensemble des marchés locaux concernés: à Paris, en région parisienne, dans de grandes villes de province et dans plusieurs zones de province hors grandes villes». Carrefour avait précisé lors de l'annonce du rachat que l'opération se ferait sur la base d'une valeur d'entreprise de 600 millions d'euros des activités françaises de Dia, numéro 3 mondial du hard-discount. «Cette opération contribuerait à la croissance du réseau multiformat de Carrefour sur son marché domestique», avait alors indiqué le groupe, dont le PDG, Georges Plassat, avait dit en mars vouloir relancer l'expansion, avec notamment de nouvelles ouvertures en France. Créé en 1979, Dia s'était déjà rapproché de Carrefour en 2000, mais s'en était ensuite éloigné avant d'entrer en Bourse en 2011. Le groupe espagnol a souffert en France de la politique de prix bas pratiquée par les acteurs traditionnels de la grande distribution, qui a nui au hard-discount. Les syndicats de Dia France, qui craignaient une vente à la découpe, ont accueilli plutôt favorablement le rachat des magasins français, où sont employés 7.500 personnes, mais ont dit rester «sur leur garde». Une source proche du dossier a cependant rapporté en juin que l'offre de Carrefour «comprend également des engagements sur l'emploi, notamment de ne pas pratiquer de suppressions de postes».



RENTREE 2014 SUR LES CHAPEAUX DE ROUES

La rentrée 2014 se caractérise par un mécontentement profond, des inquiétudes et une image de cocotte-minute. Mécontentement justifié chez les salariés sur le pouvoir d'achat, l'emploi, les conditions de travail...

Tous les poncifs libéraux sont ressortis : seuils sociaux, durée du travail, travail le dimanche. Comme si pour obtenir de l'Europe et de l'Allemagne un desserrement (aléatoire), il fallait dans le même temps se montrer socialement destructeur vis-à-vis des droits des salariés et du service public, ce que certains technocrates et libéraux appellent « réformes structurelles ».

On sent bien que le calme relatif n'est qu'apparent, donc trompeur, et que nous sommes au bout de quelque chose. Face à un gouvernement qui veut mettre en œuvre son va-tout-libéral (ça passe ou ça casse), il est essentiel que nous restions nous-mêmes déterminés, résistants et indépendants. La liberté syndicale ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.



VETEMENTS PROFESSIONNELS : CARREFOUR TESTE LE MADE IN France POUR HABILLER SES SALARIERS

L'enseigne fait fabriquer principalement en Chine. Elle confie à Armor Lux une commande de 150.000 tenues pour les métiers de bouche.

Nouveau coup de pub pour Armor Lux. Après la très médiatique photo d'Arnaud Montebourg, alors ministre, posant en marinière rayée bleu et blanc, c'est le groupe de distribution Carrefour qui a décidé de lui confier la fabrication de 150.000 vêtements de travail pour les métiers de bouche de ses hypermarchés. La commande porte sur des vareuses, des tabliers, dont le design a été conçu par Carrefour à partir des attentes du personnel concerné, dont une partie a participé à des groupes de travail afin de définir les réels besoins. « C'est un premier essai », indique Isabelle Calvez, la DRH de Carrefour France. « On souhaitait, continue-t-elle, apporter notre soutien à une entreprise française du textile. » Un marché de 2 millions d'euros.

Jean-Guy Le Floch, PDG d'Armor Lux, s'est engagé à ce que les pièces soient produites dans l'Hexagone, principalement dans son usine de Quimper, mais également chez deux sous-traitants. Armor Lux réalise un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros, dont environ un tiers sur le marché du vêtement d'image.

Une cinquantaine d'entreprises en France

Le contrat est de taille pour la PME textile, mais Carrefour continuera de s'approvisionner en Chine. « Nous achetons régulièrement 1,5 million de pièces, personne en France n'est capable de nous fournir un tel volume », insiste Isabelle Calvez, qui a accepté pour ce contrat avec Armor Lux un très léger surcoût financier « compensé par des tarifs moindres liés au transport ».

Une cinquantaine d'entreprises textiles disposent encore d'ateliers de fabrication et de conception de vêtements d'image sur le territoire français. Elles réalisent un chiffre d'affaires global de 600 millions d'euros, mais une grande majorité des produits vendus sont importés. « Après des années de baisse de 5 à 7 % par exercice, les ventes seront stables en 2014 », indique Lionel Guérin, le secrétaire général de l'Union française des industriels de l'habillement (Ufih). Une éclaircie sachant que, dans le même temps, le secteur du prêt-à-porter a reculé de 4 % au cours du premier semestre de 2014.

Des capacités de production au Maghreb

Compte tenu des coûts de la main-d'œuvre en France, tous les fabricants « disposent de capacités de production, notamment au Maghreb », continue Lionel Guérin. Mais la technicité de plus en plus importante réclamée pour la plupart des métiers, l'évolution des normes et la recherche de matières non irritantes et non polluantes sont autant d'éléments qui plaident en faveur du retour en Europe de la fabrication des vêtements d'image et professionnels.

« Nous incitons les plus grandes entreprises françaises à privilégier des fabrications de proximité », continue le secrétaire général de l'Ufih. Des groupes comme l'hôtelier Accor jouent le jeu, « notamment pour la production du linge plat réalisé dans les Vosges », précise à son tour Emmanuelle Butaud-Stubbs, directrice de l'Union des industries textiles, qui envisage un courrier à l'ensemble des groupes du CAC 40 pour leur faire prendre conscience de l'intérêt du textile made in Europe.

Trop peu nombreuses, les entreprises françaises (elles emploient 2.750 salariés) n'ont pas la capacité de répondre aux différents appels d'offres publiés. Mais l'hémorragie constatée ces dernières années semble stoppée. La seule liquidation judiciaire de ces derniers mois a été celle de la société Dolmen - une vingtaine de salariés - basée dans les Côtes-d'Armor.

Dans le domaine militaire, la situation est très différente. Les projets attisent les convoitises. La Défense nationale a récemment publié un appel d'offres concernant le renouvellement des tenues de l'armée de l'air, de la marine et de l'armée de terre. Un consortium d'entreprises conduit par Inéo - filiale de GDF Suez - a remporté le marché sur appel d'offres, mais il n'a finalement pas été attribué, le ministère de la Défense, préférant garder en interne la main sur cette activité très sensible, car il s'agissait de transférer chez Inéo tout ou partie du personnel concerné. Un choix délicat.



CES PROPRIETAIRES D'HYPER U QUI RALLIENT CARREFOUR



Bernard Guillerm, Muriel Delpérié, Jean-Claude Dejean : ces trois associés U, propriétaires de quatre Hyper U, ont choisi de rejoindre Carrefour cette année. Les informations de Linéaires. Bernard Guillerm exploite deux Super U dans le Finistère, à Saint-Renan et Plouzané. Le commerçant est depuis longtemps engagé dans un farouche combat pour les prix bas, au point d'en faire l'un des U les moins chers de France. Localement, ses deux magasins tiennent la dragée haute au Leclerc voisin, jusque sur le comparatif quiestlemoinscher.com. Bernard Guillerm vient tout juste d'agrandir son hyper de Saint-Renan, qui s'étend désormais sur 5500 mètres carrés. Il va y installer, cette semaine, un panonceau tout neuf Hyper U. Mais pas pour longtemps. Depuis quelques semaines, la CFDT chez Carrefour laisse courir la rumeur de son futur ralliement. Contactés par Linéaires, ni Bernard Guillerm ni Système U ne cherchent à démentir l'information. Le nouvel Hyper U de Saint-Renan devrait donc bien passer Carrefour en 2015, tandis que le Super U de Plouzané devrait profiter du concept Market. **Janvier 2015** Dans l'Aveyron, Muriel Delpérié a pris une décision similaire, mais elle n'en fait pas mystère. Elle a annoncé ce week-end à la presse locale que son Hyper U, à Villefranche-de-Rouergue, allait prendre l'enseigne Carrefour en janvier 2015. Le point de vente jauge 4100 mètres carrés.

"En devenant Carrefour, qui est une enseigne ayant dans l'esprit des gens un fort positionnement d'hypermarché, notre objectif est de ratisser le plus large possible, a commenté la commerçante, citée par La Dépêche. On sait que, notamment autour de Toulouse avec les Carrefour Labège et Portet, l'image de l'enseigne est bonne." Problème : Muriel Delpérié n'est pas n'importe qui chez les U. Son histoire avec Système U durait depuis vingt ans. Associée U depuis 1994, ancienne membre du conseil d'administration de la centrale nationale, la dirigeante possède également l'Hyper U du Crès, près de Montpellier (34). Avec ses 6900 mètres carrés, c'est l'un des dix plus gros hypers du parc de Système U. Un coup dur, donc, d'autant que Système U Sud a déjà perdu un de ses paquebots cette année. En janvier 2014, Linéaires avait révélé le ralliement de Jean-Claude Dejean au groupe Carrefour. Le dirigeant de Dejean Holding possédait à l'époque pas moins de sept magasins : un Hyper U de 7000 m² à Sérignan (34) et six Super U répartis sur quatre départements (Aveyron, Hérault, Tarn, Haute-Garonne). Les Super U sont devenus des Carrefour Market, l'Hyper U est aujourd'hui un hypermarché Carrefour. L'entrepreneur a même, par la suite, repris le Carrefour d'Issoire (63) en location-gérance. Bref, voilà trois associés U qui ont cédé aux sirènes de Carrefour et à la capacité de l'enseigne à faire tourner des hypers. Jusqu'à présent peu porté sur la franchise pour ses hypermarchés, le distributeur ne dédaigne donc pas les opportunités qui se présentent.

Croissance à zéro Sans être vraiment pris en faute, les U ont, il est vrai, perdu ces derniers mois la dynamique qui était la leur. Hyper U, en particulier, sort un chiffre d'affaires à zéro de croissance à parc constant depuis un an. Selon Kantar Worldpanel, la part de marché des U (Hyper U et Super U réunis) a stagné sur les douze derniers mois. Le taux de nourriture de l'enseigne a reculé de près d'un point (ce qui signifie que les clients des magasins U vont davantage voir ailleurs) et son attractivité prix diminue depuis 2012.

Leclerc et Auchan En Ile-et-Vilaine, l'associé U de Bain-de-Bretagne s'apprête à rejoindre les rangs de Leclerc. Son Super U est un petit hyper de 2900 mètres carrés. A l'inverse, en Corrèze, le petit Auchan de Tulle-Laguenne, sur 3600 mètres carrés, est devenu cet été un Super U.

CARREFOUR NOUVEL HYPERMARCHÉ EN ROUMANIE



Carrefour Roumanie a ouvert le 4 septembre dernier son 26ème hypermarché **Carrefour** dans le pays, au Vulcan Value Center, nouveau centre commercial de Bucarest. D'une surface de vente de 7.500 mètres carrés, l'hypermarché Carrefour a permis le recrutement de 320 personnes. Il accueille les clients 7 jours sur 7 de 7h30 à 22h et propose plus de 50.000 produits. Le pain, la pâtisserie, la confiserie, les plats cuisinés, les pizzas et la rôtisserie sont élaborés sur place par les équipes Carrefour.



CARREFOUR DEUX NOUVEAUX MAGASIN A DOUBAI

Le Groupe Majid Al Futtaim, partenaire et franchisé de Carrefour, a ouvert deux nouveaux magasins sous enseigne Carrefour à Dubai : Carrefour "Burjuman Dubai" et Carrefour Market "Wasl Road".

L'hypermarché Carrefour "Burjuman Dubai" a ouvert fin août dans la ville de Dubai, aux Emirats Arabes Unis. D'une surface de vente de 3.800 mètres carrés, il est situé dans un centre commercial comprenant 300 boutiques, de nombreuses places de parking et à deux pas d'une station de métro portant son nom.

Le 13 septembre 2014, le Carrefour Market "Wasl Road" a également ouvert ses portes dans la ville de Dubai. D'une surface de vente de 1.600 mètres carrés, il est situé dans un petit centre commercial comprenant une cinquantaine de boutiques et 400 places de parking.

Le groupe Majid Al Futtaim détient à ce jour 129 magasins, dont 61 hypermarchés Carrefour, 67 Carrefour Market et 1 Web store, répartis dans 14 pays.

CARREFOUR CONDAMNE POUR LE LICENCIEMENT D'UNE CAISSIERE VOILE



SOCIETE - Le licenciement de Hafida T. en 2010, qui travaillait dans un supermarché Carrefour de Villeurbanne, a été reconnu "sans cause réelle" et la société de distribution a été condamnée par le conseil des Prud'hommes à lui verser 10 000 euros de dommages et intérêts. Le groupe a un mois pour faire appel ou non. Hafida T. a eu gain de cause. Hôtesse de caisse au supermarché [Carrefour](#) Villeurbanne entre 1999 et 2001, cette femme de 44

ans avait obtenu la suspension de son contrat de travail à la suite d'un congé parental. De retour en 2010, elle reprend son poste en portant un voile sur la tête, manifestant ainsi son appartenance à la religion musulmane. Son employeur estime alors que la décision de sa salariée, mère de cinq enfants, contrevient au principe de "neutralité absolue" ainsi qu'au règlement intérieur. Ce dernier interdit en effet tout signe ostentatoire à caractère politique, syndical et religieux pour les personnes en relation avec la clientèle. Une procédure de licenciement est engagée pour "faute réelle et sérieuse".

Carrefour condamné à verser 10.000 euros de dommages-intérêts

Ce jeudi, le conseil des Prud'hommes a estimé ce licenciement "sans cause réelle" et la société Carrefour a été condamnée à verser 10 000 euros de dommages et intérêts à Hafida T, qui n'a plus retrouvé d'emploi stable depuis quatre ans. "Ma cliente ne faisait aucun prosélytisme et portait un foulard tout à fait classique. Elle s'est sentie discriminée, explique Me Raouda Hathroubi, l'avocate de l'ancienne caissière. Je suis satisfaite de cette décision qui montre qu'un employeur doit respecter les libertés fondamentales." L'association villeurbannaise [Arcad](#), qui lutte contre tous les types de discriminations et qui avait soutenu Hafida T. dans sa démarche, se réjouit également du jugement prud'homal par la voix de son avocate, Me Zerrin Bataray. "Il s'agit d'un message envoyé aux entreprises. Cela démontre que le pouvoir économique n'est pas le seul qui prime, et on ne peut pas bafouer les libertés individuelles d'un revers de mains. Je ne sais pas si cette décision fera jurisprudence, mais j'espère qu'elle donnera de l'élan à d'autres juge à l'avenir." Les deux parties ont un mois pour interjeter appel de la décision, ce que ne fera pas Hafida T. Contacté par *metronews*, Carrefour a simplement indiqué n'avoir "aucun commentaire à faire."



BURN-OUT : L'entreprise va-t-elle bientôt payer ?



Des experts demandent la reconnaissance comme maladie professionnelle des épuisements, stress extrêmes et autres dépressions liés au travail. Mais pas sûr que les employeurs soient d'accord: ils devraient payer de leur poche les frais de leur mauvais management... En savoir plus sur http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/burn-out-l-entreprise-va-t-elle-bientot-payer_1577458.html#dTxApU3mPSjDVvk5.99

De colloques en publications, les spécialistes de la santé au travail semblent n'avoir d'yeux que pour lui : le "burn-out", un syndrome d'épuisement professionnel dévastateur, est dans l'air du temps. Au point qu'un appel lancé en janvier - signé par plus de 7300 personnes - demande sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Aux manettes, le cabinet spécialiste des risques psycho-sociaux Technologia et son médiatique directeur, Jean-Claude Delgènes.

Le Sénat pourrait débattre du sujet avant la fin de l'année. Une proposition de résolution a déjà été adoptée par le groupe PS. Son objet? Réfléchir aux moyens d'inscrire les conséquences d'une exposition à des risques psychosociaux, - "état de stress post-traumatique, d'épuisement manifeste, dépression ou complications somatiques spécifiques" - au tableau des maladies professionnelles, pour que leur lien avec le travail soit reconnu.

Une main coupée, c'est 20% d'incapacité. Imaginez la difficulté à évaluer son ampleur sur le psychisme...

Un parcours aujourd'hui long et complexe pour les victimes. "Une fois un certificat médical établi par le médecin, le salarié doit saisir les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP), détaille l'avocat spécialisé Michel Ledoux. Mais ils n'instruiront son dossier que s'il lui a été reconnu une incapacité permanente partielle (IPP) d'au moins 25%." Une condition quasi impossible à remplir. "Une main coupée, c'est 20%. Imaginez la difficulté à évaluer l'ampleur d'une incapacité sur le psychisme...", déplorait Jean-Claude Delgènes lors d'un débat organisé par le site Miroir social mi-septembre.

D'après lui, "seules quelques dizaines de cas de pathologies psychiques sont reconnues chaque année". Quant aux recours judiciaires - aux prud'hommes, ou au tribunal administratif pour les fonctionnaires - ils engagent le salarié dans de coûteuses années de procédures, sans garantie de succès. "C'est le pot de fer contre le pot de terre, estime le psychiatre Michel Debout, spécialiste du suicide et signataire de l'appel. Le premier, l'employeur, a le temps et les moyens. Le salarié n'a ni l'un ni l'autre."

"Objectiver" l'épuisement, le stress ou la dépression

Une partie de la solution tiendrait donc dans la création d'un ou plusieurs "tableaux" dédiés. Concrètement, un document qui répertorie les troubles et les associe à une liste d'activités susceptibles de les provoquer, ainsi qu'à un "délai de prise en charge", le délai maximal pendant lequel le lien de causalité peut être reconnu. "Si l'on a la 'bonne' maladie, dans la 'bonne' activité pendant la période prévue par le tableau, il y a une présomption d'imputabilité", explique Michel Ledoux. La charge de la preuve ne pèse plus sur le salarié.

Il n'existe pas de scanner pour une fêlure psychologique

Le défi consistera à faire rentrer dans ces cases rigides les symptômes parfois fluctuants du stress ou de la dépression. "Il n'existe pas de scanner pour diagnostiquer une fêlure psychologique, résume l'avocat. La grande difficulté, c'est d'objectiver sur le terrain scientifique ce qui relève du travail, de la fragilité personnelle voire de l'instrumentalisation par le salarié." Mais le médecin Michel Debout assure que "l'on dispose maintenant d'une connaissance assez précise des symptômes, qui permet de reconnaître les véritables situations d'épuisement professionnel."

Reste à faire avaler la pilule aux entreprises, qui seraient mises à contribution. C'est même tout l'objet de la future proposition de loi. Les salariés victimes de ces pathologies liées au travail sont aujourd'hui indemnisés par l'assurance maladie. Or "il apparaît inique que la branche maladie prenne en charge des affections qui découlent de la réalisation de risques psychosociaux d'origine professionnelle, alors que la branche AT-MP [accident du travail et maladie professionnelle, NDLR], financée à 97 % par les cotisations patronales, semble plus légitime", pointe la sénatrice Patricia Bordas dans son texte.



GRANDE DISTRIBUTION : GUERRE DES PRIX OU GUERRE DES MARGES



Les relations entre les industriels et la grande distribution sont à nouveau sous le feu des projecteurs depuis plusieurs semaines. Le 12 juin dernier, ce sont les industriels, représentés par l'Association nationale des industries de l'agroalimentaire (ANIA), la Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles (FNSEA) et COOP de France, qui écrivaient à Manuel Valls pour lui « faire part de leur plus vive inquiétude, et de leur colère, face aux ravages de la guerre des prix, poursuivie, entretenue et amplifiée, que se livrent les enseignes de la grande distribution ».

Cette dernière répliquait sous la plume de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) dénonçant « la stigmatisation de la distribution », la déflation selon elle « résultant avant tout d'une situation économique exceptionnelle de recul du pouvoir d'achat qui renforce la compétition entre tous les acteurs ». La FCD, au sein de laquelle se retrouvent notamment Carrefour, Auchan, Casino et Cora, proposait comme solution de supprimer les comparateurs de prix. On comprend la position de la FCD quand on sait que Leclerc, qui a développé son propre comparateur de prix avec le site www.quiestlemoinscher.com, n'est pas membre de cette dernière. La riposte de Leclerc à la proposition de la FCD ne s'est pas fait attendre. Quelques jours après l'envoi de la lettre au premier ministre, Leclerc diffusait dans la presse une publicité sous le titre « Nos concurrents s'unissent pour proposer au premier ministre d'interdire la publicité pour les comparateurs de prix. Voudraient-ils vous cacher ces énormes écarts de prix ? », suivie d'un comparatif de ses prix avec ceux de Carrefour et Casino.

UNE FACETTE DE LA QUESTION

La guerre des prix fait donc bien rage et Leclerc n'est visiblement pas disposé à changer de stratégie. La concurrence entre enseignes ne constitue qu'une facette de la question. Lorsque l'ANIA dénonce cette concurrence, c'est pour alerter les pouvoirs publics sur sa répercussion sur les prix et les marges des industriels. Car baisse de prix dans les rayons ne veut pas dire baisse des marges des distributeurs. Les enseignes répercutent cette baisse sur leurs prix d'achat en imposant de nouvelles remises et marges arrière à leurs fournisseurs. C'est sur ces abus que l'ANIA a interpellé le premier ministre dans sa lettre du 12 juin : « Moins de trois mois après la fin de négociations commerciales particulièrement âpres et tendues, les fournisseurs ont été re-convoqués par leurs clients de la grande distribution pour leur réclamer des compensations de marges supplémentaires injustifiées et hors contrat. Les menaces de retirer certains produits de leurs rayons se multiplient et les sommes demandées sont astronomiques, pouvant atteindre jusqu'à 10% du chiffre d'affaires annuel réalisé avec l'enseigne. » Ces pratiques sont pourtant sanctionnables, du moins en théorie ; le Code de commerce contient un dispositif régulant les relations entre fournisseurs et distributeurs qui condamne les abus et pratiques restrictives de concurrence et la récente Loi Hamon du 17 mars 2014 est venue renforcer ce dispositif. Ce dernier demeure toutefois trop souvent inefficace. La faute en incombe à la puissance de la grande distribution et à la situation de dépendance dans laquelle se trouve à son égard un grand nombre de fournisseurs. Pour qu'un abus soit sanctionné, encore faut-il qu'il soit dénoncé devant les tribunaux.

L'OBJECTIF: ACHETER MOINS CHER

Le fournisseur trop souvent ne veut, ne peut, agir de crainte de s'attirer les foudres de son client matérialisées par le déréférencement de ses produits. Les pouvoirs publics sont conscients de cette réalité et la loi donne le pouvoir au ministre de l'Économie de se substituer au fournisseur et de saisir les tribunaux en ses lieu et place lorsqu'il a connaissance d'abus. Le ministre use de son pouvoir comme en attestent les différentes actions qu'il a pu engager.



CARREFOUR REVIENT DANS LE TIERCE DE TETE DES DISTRIBUTEURS MONDIAUX



L'arrivée du digital bouleverse aussi le monde de la distribution. « Au-delà de l'apport d'une véritable stratégie omnicanal, le distributeur qui sortira du lot sera celui qui anticipera au mieux l'évolution des modes de consommation pour tirer parti de l'innovation », explique Stéphane Rimbeuf, associé responsable de l'industrie Consumer Business chez Deloitte France.

A la veille du World Retail Congress, le consultant publie son palmarès annuel des plus grands distributeurs mondiaux. L'américain Wal-Mart reste le leader incontesté sur ce marché, avec un chiffre d'affaires de 476, 294 milliards de dollars, soit 4,5 fois le chiffre d'affaires de son concurrent le plus proche, Costco, qui affiche lui un chiffre d'affaires de 105,156 milliards de dollars en 2013.

Pour la première fois dans le top 10 mondial - qui totalise un chiffre d'affaires de 1 300 000 milliards de dollars en 2013 - figure un grand nombre de distributeurs alimentaires comme Carrefour Schwarz et Tesco font leur apparition. Le français se hisse de la quatrième à la troisième place avec un chiffre d'affaires de 98, 688 milliards de dollars. Selon Deloitte, cette ascension témoigne de l'importance de l'innovation afin de s'adapter aux nouvelles expériences client. « La faiblesse de l'économie mondiale et la part de marché grandissante des distributeurs du e-commerce (+14% entre 2012 et 2016) explique la modeste croissance en 2013 des ventes du commerce de détail. Pour résister, l'industrie doit entamer sa transformation », rappelle ainsi Stéphane Rimbeuf.

L'allemand Schwarz et le britannique Tesco suivent de près Carrefour avec respectivement 98,662 et 98,631 milliards de dollars. L'allemand Metro conserve sa position de septième plus important distributeur mondial. Aldi a su profiter de l'appréciation de l'euro par rapport à 2012 pour devancer Home Depot tandis que Target, classé dixième, a maintenu sa position dans les premiers rangs du palmarès.

LE TRAVAIL NUIT DOIT RESTER EXEPTIONNEL



Si en l'espèce les salariés concernés n'étaient pas des travailleurs de nuit au sens du code du travail, une partie de leur travail au-delà de 21 heures n'en constituait pas moins un travail de nuit illégal justifiant une condamnation pénale de ce chef.

La cour d'appel de Paris a, pour contravention de mise en place illégale d'un travail de nuit dans une entreprise, condamné deux prévenus respectivement à deux amendes chacun de 1.500 euros et de 400 euros.

En effet, les services de l'inspection du travail ont contrôlé un supermarché d'alimentation parisien exploité par les prévenus et il a été alors constaté, ainsi qu'il ressort du procès-verbal dressé par l'inspection du travail, que cet établissement employait quinze salariés et était ouvert au public de 7h à 23h. Au moment du contrôle, à 21h45, le magasin était pourtant ouvert et en pleine activité, avec sur les lieux deux salariés, alors que l'article L. 3122-29 du code du travail définit le travail de nuit comme "celui exécuté entre 21 h et 6 h du matin". Les condamnés invoquent pour leur défense que

la loi pénale est d'interprétation stricte et que les articles L. 3122-32 et L. 3122-33 du code du travail ne réglementent le recours au travail de nuit que des seuls travailleurs de nuit habituels. Ainsi, les juges du fond ont méconnu ces textes en les condamnant du chef de mise en place illégale d'un travail de nuit dans une entreprise pour avoir employé dans leur établissement deux salariés occasionnels après 21 heures.

Par ailleurs, ils argumentent que le recours au travail de nuit est licite lorsqu'il est justifié par la nécessité d'assurer la continuité de l'activité économique de l'entreprise ou des services d'utilité sociale. La cour d'appel n'aurait pas du retenir que l'exercice de l'activité de commerce alimentaire dans les limites des horaires de jour est de nature à répondre suffisamment aux exigences de la clientèle.



A FIN JUIN 2251 DRIVES ALIMENTAIRES EN FRANCE

A la fin juin, selon la base de données LSA Expert, la France comptait 2 551 drives alimentaires.



Les ouvertures se poursuivent surtout chez Leclerc, talonné par Carrefour et Intermarché.

A chaque enseigne sa stratégie Au mois de juin, il s'est ouvert quelque 61 nouveaux drives alimentaires en France selon les chiffres de la base de données LSA Expert. La progression est globalement moindre que les mois précédents (97 en janvier, 87 en février, 78 en mars, 68 en avril, 54 en mai), mais qui reste toutefois conséquente notamment pour Leclerc (+ 17 unités en juin), Carrefour (+ 15), ou encore Intermarché (+ 14). Globalement à la fin juin, Système U totalisait 717 drives, Intermarché 684, Leclerc 367, Carrefour 293, Casino 146 (**140 mescoursesCasino / 6 Casino Express**), Auchan 124 (**81 Auchan Drive / 43 Simply Drive**), Chronodrive 62, Leader Drive 69, Cora 56, Monoprix 33, soit au total 2.551 drives alimentaires ouverts.

Sur ce total, 675 sont de simples points de retrait à l'accueil, 1.577 sont des drives accolés aux magasins auxquels ils se rattachent et 299 des drives déportés, dits solos.

Le modèle du retrait à l'accueil est développé en version quasi exclusive par Monoprix (**32 retraits accueil pour 1 accolé**).

A l'inverse, Leclerc quant à lui se distingue par zéro drive en format retrait pour 175 drives accolés et 192 déportés.

Carrefour mixte mise sa stratégie essentiellement sur le modèle accolé (**287 unités**) et peu ou pas sur les autres modèles (**6 déportés, 0 retrait accueil**). D'autres enseignes comme Intermarché (**414 retraits accueil**), et Système U (**164 retraits accueil**) mixent le retrait en magasin en panachage avec le modèle accolé (**268 chez Intermarché, 552 chez Système U**).

Leader drive ne se développe qu'en format accolé (**69 accolés, 0 retrait, 0 déporté**), tout comme Cora drive (**56 accolés, 0 retrait, 0 déporté**). A noter enfin, les stratégies spécifiques de Casino et Auchan : Casino se développe en effet d'un côté avec MescoursesCasino essentiellement autour du format accolé (116) et du format retrait (24), et d'un autre côté autour du format déporté (6) avec Casino Express. Auchan est quasiment sur le même modèle mixte avec d'un côté 51 unités en format accolé, 30 déportés et 0 retrait accueil pour Auchan Drive, et 41 retraits accueil, 2 accolés et 0 déportés pour Simply Drive.

LE TAS DE LA HONTE



Que s'est-il passé dans la tête du directeur du magasin de Carrefour Sevran (93) ou de l'opérationnel ? On se pose encore la question.

Un tas de sac de 10kg de plus de 3 mètres de pomme de terre a été réalisé par les salariés.

Après enquête du CHSCT, le montage de cette honte visuelle et commerciale a été réalisé sans outil de manutention adapté, mais à la main. Selon l'enquête du CHSCT, un employé aurait grimpé sur les sacs de pommes de terre, recevant les sacs lancés par un autre employé.

Le Directeur et le manager sécurité ont été alertés par les représentants du CHSCT qui ont présenté leurs observations et recommandations (réduire la hauteur, car elle dépasse les 1m80 recommandée, et la sécuriser). Pour la direction du magasin, toute notion de danger pour les clients et les salariés est écartée.

Une position incompréhensible qui dénote un manque de considération des employés et des clients.

Au-delà de l'aspect sécuritaire, ce dôme est une honte aux valeurs que souhaite véhiculer le groupe mais également un refus d'adhésion à la politique de santé au travail engagé avec les partenaires sociaux.

Que dire de l'image que véhicule Carrefour à ses clients en mettant en avant cette aberration commerciale ?

Est-ce par ce que nous sommes dans le 93 que l'on se doit de traiter la clientèle ou leur rappeler leurs emplettes comme à Barbès ou à Belleville en entassant de la sorte les sacs de 10kg qui profitent à des familles nombreuses.

Est-ce cela que le groupe Carrefour valide, cautionne et permet à un directeur de magasin de mettre en avant un produit de base pour sa commercialisation ?

Est-ce que l'opérationnelle du fruit et légumes valide cette mise en avant de ce produit ?

Est-ce que cette théâtralisation aurait lieu dans la "Bergerie" de certains magasins ?

Il est évident que les clients achèteront ces sacs de pommes de terre, vue la théâtralisation de ce produit...

Jean-Yves Chaussin

SYNDICAT FORCE OUVRIERE - QUESTION DP - REUNION DU 18/09/2014

Q2014-09-01 PARC DE CHARGE

Les élus FO demandent à la direction de faire le nécessaire pour que le parc de charge soit accessible le matin pour prendre le matériel électrique (qdp posée régulièrement à votre prédécesseur qui avait réagi rapidement, mais malheureusement cela ne dure pas ?

Nous attendons une réaction rapide de la direction.

Q2014-09-02 PROMESSE (la carotte)

Les élus FO demandent à la direction de faire un rappel aux cadres, (en particulier à Mr Maurillon Stéphane) d'arrêter de promettre des évolutions de niveau aux employés, et ne jamais tenir leurs engagements. c'est une source de démotivation envers les personnes concernées.

Nous attendons une réaction rapide de la direction.

Q2014-09-03 ACCORD DE GENERATION

Les élus FO réitèrent leurs demandes au sujet des jours fériés pour les seniors, la réponse apportée par votre prédécesseur ne nous convient pas, le contrat de travail stipule de pouvoir changer sept jours à l'avance les jours travaillés, donc nous demandons à la direction de faire le nécessaire pour la récupération des jours fériés perdus par les personnes concernées, suite au modification de planning de leurs responsables ou nous nous verront dans l'obligation d'en référer à l'inspection du travail.

Nous attendons une réponse précise de la direction.

Q2014-09-04 MODULATION

Suite à la question 8 de réunion DP du 19 juin ou votre prédécesseur nous répondait,

Un rappel a été fait.

Réponse de S. Lopvet : il n'y a jamais eu de modulation imposée.

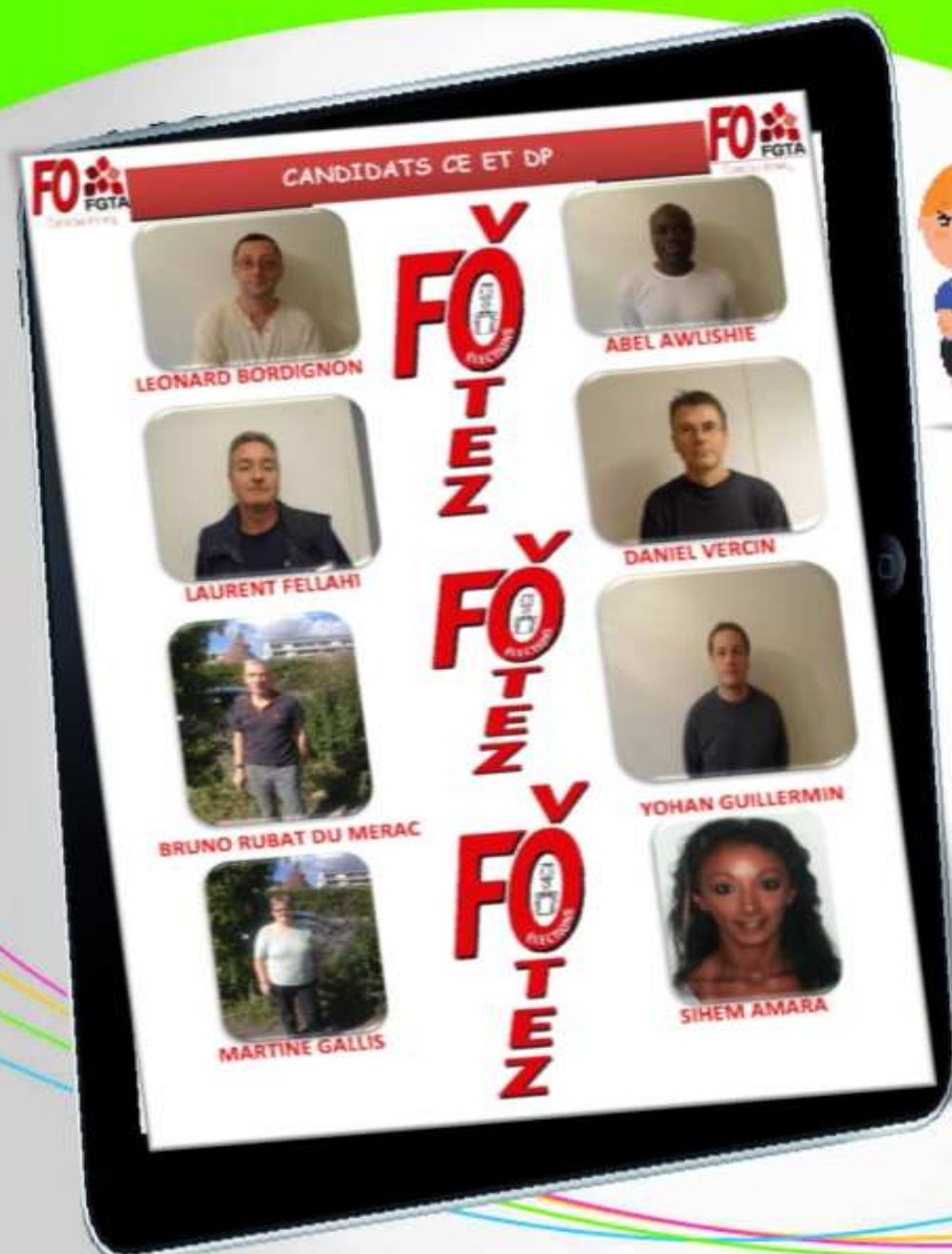
Les élus FO demandent à la direction de faire un rappel à Mr Sébastien Lopvet d'arrêter de planifier des modulations en particulier au élus FO sans leurs consentements et de toujours devoir aller au clash pour qu'il les enlève, serait ce de la discrimination syndicale ?

Nous attendons une réaction rapide de la direction.

ELECTION CE ET DP VENDREDI 10 OCTOBRE



Élections CE et DP



HYPERMARCHÉ
CARREFOUR
ANNECY

Le 10 octobre 2014
De 9h00 à 18h30

BOOSTEZ VOTRE AVENIR, **VOTEZ FO!**

www.fo-carrefour-annecy.info

SEPTEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info

Coté CE...Si FO à la majorité Vos élus s'engagent



Les bons d'achats :

Noël salariés et enfants, vacance été, mariage pax, naissance, retraite. rentrée des classes ,License sportive, spectacle.....

L'aide aux loisirs :

50 euros de remboursé sur une activité de votre choix sur présentation de justificatif.

Les chèques vacances :ANCV

Des avantages et remises :

Mac Do, contrôle auto, optique, etc.... **bientôt beaucoup de nouveautés ...**

Mais aussi :

La carte gourmande et le Pass Time qui vous octroient de nombreuses remises dans divers domaines.....

Billetterie à prix réduit :

Cinéma, Walibi, salle de gym, piscines, bowling, patinoires, cirques,vitamparc,aquaparc,peaugres,marineland,aquabike.

Des mobil home :

En France et Europe :145 euros la semaine en basse saison / 390 euros en haute saison.

Des animations :

Arbre de Noël avec apéritif dinatoire,loto, soirée des employés, tombola richement dotée etc.....

Des sorties et weekend que nous envisageons.

Walibi, Les médiévales d'Andilly, lumières à Lyon, Turin, Disney Land, Futuroscope, Europa Park, Parc Astérix, Salon de l'Auto, Mer de glace, carnaval de Venise.....

VOYAGES:

Pour les voyages les élus FO ne promettent rien car il a fallu trouver des personnes parmi le personnel retraité pour finaliser les derniers voyages. Peut être un tous les 4 ans mais avec l'avis des employés sur plusieurs destinations.



BILAN DES 4 DERNIÈRES ANNÉES

Négocier et signer de bons accords, c'est bien, mais ensuite notre mission est de les faire appliquer.

A FO, notre disponibilité, la tenue de permanences régulières, notre réactivité, mais surtout votre confiance nous ont permis de :

FO a veillé au respect et à l'application des accords signés et de la Convention Collective.

FO a acquis par la mobilisation d'avril 2011 la mise en place **du 14eme mois**.

FO a remonté vos réclamations avec plus de 200 questions DP qui ont permis l'amélioration de vos conditions de travail et le respect de vos droits.

(ce que **FO** a signé)

- Le 14eme MOIS
- L'évolution de la base contrat des salarié(e)s à temps partiel
- La santé au travail
- La remise d'achat 10%
- L'égalité professionnelle
- Mission handicap
- Le contrat de Génération avec des dispositifs pour les séniors.
- La participation, l'intéressement
- La prime de partage des bénéfices.
- La prévoyance APGIS
- La formation EVOLUPRO
- Lestickets restaurant dans les magasins qui n'en avaient pas
- Revalorisation de la prime de départ à la retraite.
- Mise en place de l'échelon C
- La solidarité avec le fond de solidarité carrefour

Coté DP ET
NATIONAL

FO
FGTA
Carrefour Anancy

**BOOSTEZ
VOTRE AVENIR
VOTEZ FO!**



Votre
déléguée
Syndicale
**LEONARD
BORDIGNON**



FO, syndicat N°1 chez Carrefour
EFFICACITÉ MAXIMUM !

Soucieux de vos conditions de travail et de votre confort de vie, les élus FO font de vous et de votre pouvoir d'achat leurs priorités. C'est pour cela que FO est signataire de nombreux accords permettant de bénéficier de nouveaux acquis sociaux.



NOTRE PROJET

AU NATIONAL :

Préserver l'emploi.
Améliorer conditions de travail.
Augmentez le pouvoir d'achat

DANS LE MAGASIN :

Vos élus FO continuerons à venir à votre rencontre pour être à votre écoute afin de remonter et défendre tous les mois vos demandes et réclamations tout en restant à votre disposition par téléphone, sur rendez vous et lors des permanences syndicales.

Vos élus FO continueront à vous défendre et vous représenter dans le magasin.

Vos élus FO feront remonter vos revendications et défendront vos intérêts dans toutes les négociations nationales Carrefour .

AU COMITE D'ETABLISSEMENT:

Vos élus FO continueront de maintenir et développer les acquis en apportant encore de la nouveauté et de la variété tout en maintenant un budget équilibré.



LISTE DES CANDIDATS

Délégué du Personnel

TITULAIRES:

BORDIGNON Leonard
AMARA Sihem
FELLAHI Laurent
RUBAT DU MERAC Bruno

SUPPLEANTS:

AWLISHIE Abel
GALLIS Martine
VERCIN Daniel
GUILLERMIN Yohan



Comité d'établissement

TITULAIRES:

GUILLERMIN Yohan
RUBAT DU MERAC Bruno
BORDIGNON Léonard
VERCIN Daniel

SUPPLEANTS:

AMARA Sihem
AWLISHIE Abel
FELLAHI Laurent
GALLIS Martine



FO un travail
syndical et social
au quotidien
100 %
pour les salariés

FO, syndicat N°1 chez Carrefour : EFFICACITÉ MAXIMUM !

Le Dauphiné Libéré 30 septembre 2014

CRAN-GEVRIER Pascal Pavageau, n°2 de FO, était en visite dans le département
« Dire non à la casse du service public »

Prendre le pouls des militants sur le terrain. Et leur redire la détermination de Force ouvrière (FO) à se battre contre l'austérité et pour la défense du service public... En visite en Haute-Savoie, Pascal Pavageau, secrétaire confédéral de FO, en charge de l'économie, a fait passer un message clair aux troupes départementales, réunies par Stéphane Renaud, secrétaire général de FO en Haute-Savoie, lors du traditionnel meeting de rentrée : « FO va continuer le combat ».

Dire non au pacte de responsabilité, pour lequel le gouvernement veut faire 50 milliards d'écono-

mie en s'attaquant à toutes les missions de service public », voilà la priorité de FO. Qui, par la voix de son numéro 2, a affirmé son intention « d'aller sur un rapport de force, un mouvement de grève générale interprofessionnelle, pour bloquer le pays. »

Le seul moyen, a assuré Pascal Pavageau, pour se faire entendre « face à l'abandon total de la République envers ses citoyens usagers. On est dans une situation où toutes les administrations sont touchées. Prenez les douaniers : si on créait 100 postes en plus, cela permettrait de bloquer un tiers de l'évasion fiscale,

sans parler des contrefaçons, des travailleurs détachés... Et que fait-on ? On supprime près de 260 postes par an, c'est schizophrène ! Et que dire de la réforme territoriale ! En Haute-Savoie, 70 % des emplois privés sont dépendants de la commande publique... Détruire des postes est une aberration. Le but de ces réformes, c'est la casse du service public », s'indigne encore Pascal Pavageau. Qui a conseillé à tous, la lecture du livre-réquisitoire de Jean-Claude Mailly "Il faut sauver le service public", à paraître ce mercredi.

Isabelle DAVIER



Avant les élections dans la fonction publique, Pascal Pavageau a été accueilli en Haute-Savoie par Stéphane Renaud, secrétaire général de FO, René Hamel, de la section enseignants, et Brigitte Perrot, de la Fédération de l'administration générale de l'Etat. Photo Le DL/L.D.

LDL74GE1,14

Journée bien remplie à l'Union Départementale FO 74 avec la venue de Pascal Pavageau, secrétaire confédéral en charge du secteur économique. Au programme, réunion de travail avec le Syndicat des Douanes, puis avec les camarades Enseignants, avant le grand meeting de la rentrée de l'UD à Cran-Gévrier La dynamique est lancée !



NON AU TRAVAIL LE DIMANCHE



NON AU TRAVAIL DU DIMANCHE !

Plus rien n'arrête Carrefour !

Carrefour refuse maintenant de se conformer aux lois sur le travail du dimanche. Après avoir cassé le droit du travail avec l'ANI, le gouvernement s'oriente vers un nouvel assouplissement du droit au repos dominical avec la mission donnée à Jean-Paul Bailly. Mais revenir sur ce droit fondamental du travail ne créera pas d'emploi : cela risque même d'en détruire dans le petit commerce comme aux Etats-Unis ou d'augmenter les prix comme en Italie. Quant au supposé volontariat, c'est une hausse des salaires qui est demandée au prix d'une casse des acquis sociaux !

Le repos dominical : un droit fondamental du travail et un choix de société

La règle du repos hebdomadaire dominical date d'une loi de 1906, dans la suite de la séparation de l'Église et de l'État en 1905, qui l'a instaurée dans un souci de protection de la santé et de la sécurité au travail. Cette avancée sociale majeure faisait directement suite à la grève des mineurs du Nord et à la catastrophe minière de Courrières où un millier de mineurs sont morts. C'est donc une loi fondamentale de la République laïque française.

D'après le code du travail (L. 3132-1 et L 3132-3) :

- « Il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine. »
- « Le repos hebdomadaire doit être donné le dimanche. »

Le repos dominical est un pilier dans la vie française. C'est d'un choix de société dont il s'agit ! Bien vivre, c'est avoir le temps d'être en famille ou entre amis, d'avoir du temps de loisir autres que celui d'être obligé de faire ses courses le dimanche. Notre logique, c'est l'humain d'abord, pas la course effrénée à la consommation ! Mais c'est aussi une question d'organisation de notre société!

Créateur de progrès social

SEPTEMBRE 2014 www.fo-carrefour-ancecy.info

NON AU TRAVAIL LE DIMANCHE

Un impact négatif sur l'économie

L'ouverture le dimanche n'aura pas d'effet bénéfique sur l'emploi ou l'activité !

- > Cela ne change rien à la consommation : Ce n'est pas parce qu'un magasin est ouvert un autre jour que les achats vont augmenter. C'est un simple transfert dans le temps.
- > Une réelle relance de l'activité se base sur l'augmentation de tous les salaires : Pour que les salariés ne soient plus obligés de travailler le dimanche pour survivre, il faut augmenter les salaires !
- > Cela n'aura aucun effet sur l'emploi : Par exemple, le magasin Virgin des Champs-Élysées, qui est passé de 407 emplois à 237 entre 1991 et 2005, alors qu'il a généralisé le travail le dimanche, d'ailleurs illégalement au départ.
- > Selon Philippe Askenazy, économiste chercheur au CNRS, « Comme la clientèle s'étale sur davantage de jours, les magasins prévoient moins de personnel en semaine pour en ajouter le dimanche. » La Cour de Cassation considère ainsi aujourd'hui que « la violation de la règle du repos dominical constitue un trouble manifestement illicite » car elle « rompt l'égalité au préjudice des commerçants qui, exerçant la même activité, respectent la règle légale ».
- > Et cela peut même être « à double tranchant, car l'ouverture des magasins 7 jours sur 7 en Italie, a par exemple favorisé l'augmentation des prix. Pour compenser la hausse des frais fixes engendrés par les horaires élargis, les entreprises ont augmenté leurs prix.



GRANDE DISTRIBUTION

OUI AU REPOS DOMINICAL

NON AU TRAVAIL FORCÉ LE DIMANCHE !

Créateur de progrès social

SEPTEMBRE 2014 www.fo-carrefour-annecy.info



ADHÉREZ A FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY

COTISATION ANNUELLE 130 EUROS PAYABLE EN PLUSIEURS FOIS POUR LES TEMPS COMPLETS ET POUR LES TEMPS PARTIEL LA COTISATION EST REDUIT A 40€
Montant est déductible des impôts (pour les imposables) ou en crédit d'impôts (pour les non imposables) à hauteur de 66%.

NOM Prénom

Entreprise

Adresse

Ville

CP

Téléphone personnel

Email

A retourner auprès d'un élu Fo carrefour Anancy

www.fo-carrefour-annecy.info



RETROUVEZ NOUS SUR DIFFERENTS SUPPORT



RETROUVEZ NOUS SUR INTERNET

www.fo-carrefour-annecy.info



RETROUVEZ NOUS AUSSI SUR NOTRE PAGE FACEBOOK FO CARREFOUR ANNECY



ET NOTRE JOURNAL MENSUEL...

14 covers of the FO Carrefour Anancy monthly journal, numbered FO 1 to FO 14. Each cover features the FO logo, a cartoon character, and various headlines. FO 1 (July 2013) includes 'FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY' and 'VACANCES'. FO 2 (August 2013) features 'PROTESTATION ANTOIRE' and 'SPONSES'. FO 3 (September 2013) has '50 ANS' and 'C'est la rentrée'. FO 4 (October 2013) includes '50 ANS' and 'se mobilise pour vous!'. FO 5 (November 2013) features 'Flexibilité = Polycompétence?' and 'STOP'. FO 6 (December 2013) has 'LES ANNEES DE FORCE OUVRIERE CARREFOUR ANNECY' and 'BONNE ANNEE 2014'. FO 7 (January 2014) features '2014 BONNE ANNEE!!'. FO 8 (February 2014) has 'NAO 2014' and 'DES REVENDICATIONS JUSTES!'. FO 9 (March 2014) includes 'FSU' and 'Retraites Sécurité Sociale'. FO 10 (April 2014) features 'Edition Spéciale' and 'C'était Bondel'. FO 11 (May 2014) has 'AVIS AU PUBLIC' and 'le 17 mai a été décidé une grève pour obtenir le repos du dimanche'. FO 12 (June 2014) features 'Carton rouge! Au Brésil, la Coupe du monde se joue sur un volcan'. FO 13 (July 2014) has 'PRIME DE PARTAGE DES BÉNÉFICES' and '100€'. FO 14 (August 2014) features 'Édito' and 'Modalités'.